

CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF

Le statut de l'organisateur (exemples) :

- Association ;
- Collectivité ; ...

La vocation de l'organisateur (exemples) :

- Organiser des loisirs de vacances pour tous ;
- Favoriser le développement local ;
- Promouvoir une activité spécifique ;
- Proposer une action éducative en complément de l'école ;
- Proposer des produits touristiques ; ...

Les objectifs éducatifs (exemples) :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées ;
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Favorise la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides ;
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix ;
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranches d'âge ; ...

Les moyens pour permettre le déroulement des accueils et en fonction des objectifs (exemples) :

- Locaux et espaces ;
- Budget d'activités, de fonctionnement, ... ;
- Constitution de l'équipe et modalités de recrutement ;
- Horaires d'ouverture ;
- Modalités tarifaires ;
- Convention de partenariats ;
- Outils d'information et de relations avec les familles ;
- Temps de concertation et de préparation ;
- Modalités d'évaluation et de suivi des projets ; ...

QUI L'ÉLABORE ?

L'organisateur élabore ce document.

Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale.

Il peut être issu d'une démarche participative et prendre en compte les observations et / ou les propositions d'autres partenaires (représentants des mineurs, associations, animateurs, ...).

À QUI EST-IL DIFFUSÉ ?

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques.

Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Il est diffusé, sous une forme qui peut être différente, aux parents, tuteurs ou éducateurs.

Il peut également être diffusé, à titre d'information, aux différents partenaires de l'action (écoles, mairie, ...).